



Date de génération de ce justificatif : 26/05/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

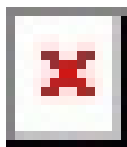
SAS DE CORNOUAILLE – Constitution de société

Référence : L023159

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 19 janvier 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



SAS DE CORNOUAILLE Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 2 Avenue des Goélands 29000 QUIMPER Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUIMPER du 08 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SAS DE CORNOUAILLE Siège : 2 Avenue des Goélands 29000 QUIMPER Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : Activité de marchand de biens ; Achat d'immeubles, de terrains à bâtir ou non, d'actions ou de parts sociales d'une société à prédominance immobilière, ou d'un fonds de commerce, en vue de leur revente. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Antoine PENNARUN, demeurant 2 Avenue des Goélands 29000 QUIMPER La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. POUR AVIS Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
